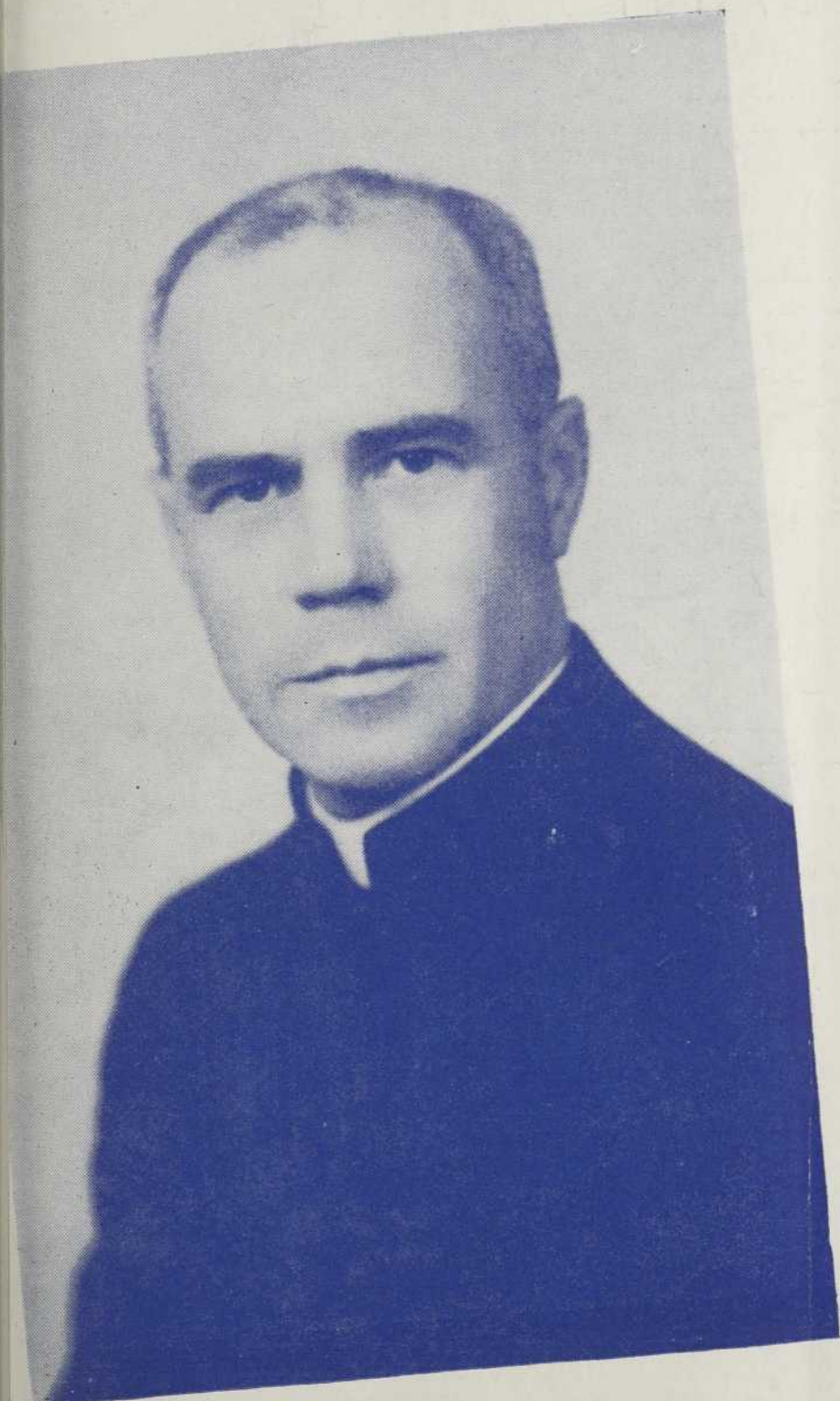


Revue

DES JARDINS

VOL. XV, No 9

LÉVIS, NOVEMBRE 1949



Monsieur l'abbé Emile TURMEL



Monsieur le Chanoine Victor ROCHETTE

Revue DESJARDINS

Rédaction et administration:
La Fédération des Caisses Populaires

108, CÔTE DU PASSAGE,
LÉVIS, P. Q.

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales de Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des Syndicats coopératifs de Québec

Abonnez-vous
à
La Revue Desjardins

Prix de l'abonnement . . . \$1.25

"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa"

ÉDITORIAL

NOTRE CINQUANTENAIRE

Il y aura 50 ans l'an prochain, exactement le 6 décembre 1950, monsieur Desjardins fonda sa première Caisse populaire, qui était en même temps la première Caisse populaire d'Amérique.

Un tel événement ne peut rester inaperçu. Aussi est-ce l'intention de la Fédération des Caisses populaires, comme de la Caisse centrale Desjardins de Lévis et de la Caisse populaire de Lévis de donner à cet événement le plus d'éclat possible. Eclat ne veut pas dire ici poudre aux yeux; ce que nous voulons, c'est de donner à ce cinquantenaire un éclat réaliste, lumineux, bienfaisant. Nous avons conçu l'idée — est-elle réalisable — d'organiser un Congrès international de toutes les Caisses Raiffeisen, Credits Unions, coopératives d'épargne et de crédit, enfin Caisses populaires du monde entier. Nous avons cru que des représentants de tous ces organismes pourraient se réunir à Lévis dans la dernière quinzaine du mois d'août 1950. Au cours de cette grande assemblée, nous pourrions faire le point, étudier notre situation, regarder ce que nous avons fait chez nous depuis cinquante ans, aussi ce que d'autres ont fait depuis près de cent ans; car en Europe, les Caisses Raiffeisen datent presque de cent ans.

De ces contacts, de ces échanges d'idées, n'y aurait-il pas moyen d'élaborer un programme capable d'organiser moralement et économiquement la classe la plus nombreuse du genre humain, la classe des travailleurs, la classe des petites gens. C'est à elle que le monde de demain devra sa vie, son ascension ou sa déchéance. Dans un tel Congrès, ceux qui, depuis tant d'années, ont eu un contact quotidien avec les hommes, ont pu acquérir une expérience constructive, ceux-là pourraient peut-être perfectionner ou du moins essayer de mettre à point un système économique qui pourrait régénérer le monde.

Pour assurer le succès de ces grandes fêtes, la participation de près ou de loin de toutes les Caisses populaires affiliées à la Fédération est indispensable. Et comme tout ceci ne peut se réaliser avec rien, nous demandons à nos Caisses qui le peuvent de bien vouloir nous souscrire quelque chose. À cette fin, nous leur enverrons, à chacune d'elles, une formule spéciale demandant une contribution.

Et il y aura en outre une cotisation pour participer au Congrès, parce qu'en plus de tenir des séances d'étude, il faudra bien loger et nourrir les gens qui viendront assister à ces fêtes et, dans certains cas, voir à les transporter.

Mettons-nous donc résolument à la tâche et faisons de 1950 **l'année des Caisses populaires**. Parlons de ce cinquantenaire partout. Mettons bien en évidence le nom du fondateur des Caisses populaires, monsieur le Commandeur Alphonse Desjardins, celui à qui notre ancien Premier Ministre, Sir Lomer Gouin, disait: "Tu prépares l'indépendance économique de notre peuple".

Témoignons aussi toute notre reconnaissance au Fondateur. À sa mort, en 1920, on a surnommé monsieur Desjardins "le bienfaiteur de sa race". Démontrons d'une façon tangible qu'il fut réellement le bienfaiteur de sa race en contribuant généreusement à notre organisation, en nous organisant déjà pour être au Congrès au mois d'août prochain, en contribuant dans chacune de

nos Caisses à faire, au cours de l'année 1950, une fête pour nos sociétaires, pour notre Caisse, pour nous-même. Que partout dans la province, on parle du Cinquantenaire des Caisses populaires!

C. VAILLANCOURT

* * *

IL N'Y A PAS DE TITRE

A lire tout de même

Parce que le rapport mensuel de la Caisse de St-X..... était en retard, l'Union régionale de Québec a fait comme de coutume: le chef de bureau a préparé un "petit rappel" avertissant le gérant de la Caisse, et lui demandant de combler le vide.

Pourtant, d'habitude, le rapport de cette caisse arrivait dans les premiers jours du mois, ce qui rendait le retard d'autant plus surprenant. Que pensez-vous qu'a fait le gérant? Une colère? Ça c'est déjà vu!! Il a gardé le silence? Ça aussi peut arriver!! Il s'est excusé à cause de sa lourde besogne? Ça se fait parfois... et ça paraît bien!!! Ou bien il a déclaré ne rien comprendre, que le rapport avait été envoyé et qu'en route il avait dû être perdu... ou égaré à l'Union? C'était possible!! Ce qu'a fait le gérant?... Mais il a répondu et sa réponse je vous la donne telle que l'a écrite son épouse et assistante. Lisez bien!

Monsieur.

Votre lettre nous a surpris et nous sommes bien confus d'avoir omis l'envoi du rapport du 30 septembre.

Ceci me ramène à un trait de l'Évangile:

La disparition de Jésus pendant le voyage à Jérusalem. Marie le croyait avec Joseph et, vice versa.

Ainsi, ayant préparé chacun une copie du rapport, mon mari se fia que je l'avais envoyé et moi, de même.

Nous le retrouvons, bien en place, dans notre livre de rapports.

Nous regrettons l'incident et nous vous prions de nous excuser.

De votre toute dévouée,

Madame G.....

Je n'ai plus rien à ajouter. Si vous connaissiez M. le gérant et son assistante, vous verriez comme ils se sont bien dépeints, tous les

Sommaire

Notre cinquantenaire	
C. Vaillancourt	162
Il n'y a pas de titre	
Joseph Turmel	163
Nos deux décorés	
C. Vaillancourt	164
L'encaisse	
J. G. Hamelin	165
Au Manitoba	166
La doctrine sociale de l'Église	166
Les épargnes aux États-Unis	
Paul Emile Charron	167
Rachat d'obligations	167
Au fil de la plume	168
Requiescant in pace	168
Congrès de l'U. R. des Trois-Rivières	169
Un voyage sur la Côte-Nord	
Gérard Bélair	171
Les coopératives au Canada	
C. Vaillancourt	172
Lettre ouverte	
Louis Arneau	173
Congrès de l'U. R. de Joliette	
Albert Lajoie	174
Le travail et l'épargne	
René Croteau	175
Le Crédit	
Paul Emile Charron	177
Voleur honnête	
Paul Bréval	178
La coopération est une oeuvre de paix	179
En vitesse, disons que	179
Maximes coopératives	180

Notre couverture

Nos deux décorés du Mérite Coopératif

deux. Et nous les remercions de nous avoir donné, sans le vouloir, un bel article pour la Revue, un exemple à donner, une belle franchise à imiter.

En lisant cette lettre, hier, il me revenait à l'esprit un souvenir de lecture où l'auteur parlait "des gens qui regardent franchement la vie pour lui demander ce qu'elle voudra bien lui apporter de cadeaux et les prendre dans un rire de bonne humeur, si elle ne les donne pas assez vite" — Et tout de suite j'ai pensé au gérant de St-X..... et à son assistante.

Jos TURMEL,

propagandiste de l'Union de Québec

Nos deux décorés

**M. le Chanoine V. Rochette,
M. le Curé Emile Turmel**

Au dernier congrès de la Coopération, tenu à Montréal, le Conseil Supérieur de la Coopération, a distribué des décorations du mérite Coopératif. Les Caisses populaires ont le plaisir de voir, cette année encore, deux de ses membres les plus distingués et les plus actifs recevoir cet honneur qui, en plus de récompenser le travail fait, confirme la valeur et l'excellence des services nombreux rendus à la cause coopérative.

Déjà l'an dernier Monsieur le Chanoine P. Grondin, de Lévis, le président de l'Union régionale de Québec et gérant de la Fédération, votre humble serviteur avaient reçu la médaille du Mérite Co-op. au quatrième degré.

Cette année, ce sont deux prêtres qui reçoivent cet honneur. Et combien mérité!

Pour nous qui les avons vus à l'oeuvre, dans des activités parfois bien différentes, s'épaulant toujours pourtant, comme nous avons été heureux de les voir, encore ensemble, mais cette fois pour recevoir une décoration dont ils étaient dignes au même titre.

Toutes les Caisses de l'Union de Québec, et d'ailleurs aussi, qui ont bénéficié de leur zèle, se réjouissent avec nous et remercient le Conseil Supérieur de n'avoir pas séparé dans la décoration, ces deux apôtres qui avaient été si unis dans le travail et dans le but à atteindre.

Monsieur le Chanoine Rochette, jeune vicaire à Ste-Germaine, avec l'approbation de son Curé, Monsieur l'abbé Lauzé, fonde la Caisse populaire, en accepte la gérance, et la loge au presbytère. Nommé curé-fondateur de St-Luc de Dorchester, en 1917, un des premiers soucis du nouveau pasteur, c'est de mettre ses paroissiens-colons à l'abri, le plus possible, des misères financières si fréquentes dans ces milieux. L'expérience tentée à Ste-Germaine lui sera utile dans ses nouvelles fonctions. Il fonde donc une nouvelle caisse dont il sera encore le premier gérant, malgré toute la besogne à faire. Pendant son stage à St-Luc il formera ses paroissiens à la coopération, leur inspirera la confiance qu'ils devront toujours avoir les uns aux autres.

Est-il étonnant que les autorités d'alors aient demandé au jeune prêtre devenu curé-fondateur-colon d'accepter la tâche de visiter et d'inspecter nos caisses populaires? Mais c'est à M. le Chanoine Grondin qu'il voudra laisser dire tout le travail qui s'est fait alors, et dans quelles conditions pénibles parfois, il a dû se faire; pas d'automobile, pas de machine à additionner, etc., etc. Mais le secours devait venir. Un jeune prêtre, vicaire à Ste-Justine s'était

intéressé très activement de la Caisse de cette paroisse pendant l'année où il y fut vicaire. On songea à le rapprocher des Caisses, et pour cela, il fut nommé vicaire à Lévis, à partir de 1920 la vie et le travail de ces deux humbles prêtres zélés furent consacrés partie au ministère paroissial, partie aux caisses populaires. Entre mille besogne et deux mille soucis, ils collaborent à la fondation de l'Union régionale de Québec et de la Caisse centrale Desjardins de Lévis et gardent presque toute la Province comme champ d'activité.

En 1929, tous les deux quittent temporairement les Caisses. M. Rochette, nommé chanoine du chapitre de Québec, devient procureur diocésain et visiteur des comptes de fabriques. M. l'abbé Turmel consacrera ses efforts et son expérience déjà forte, à l'Action Catholique. Mais la crise de 1932 les ramènera tous les deux à notre mouvement coopératif, à la grande joie de tous nos coopérateurs.

Et les courses ont recommencé, les unes toutes de consolation, les autres apportant leur très large part de soucis, d'inquiétudes. La nécessité du travail obligeait M. le Chanoine à rester dans les bureaux de la Caisse centrale, tandis que M. l'abbé Turmel, avec une voiture automobile qui ne coopérait pas toujours avec lui, allait d'une caisse à l'autre, suivant les besoins. Dans les cas plus graves, M. le Chanoine et M. l'abbé partaient ensemble, — et restaient ensemble dans le milieu du chemin.

Quelles belles pages à faire écrire par ces deux grands amis de nos Caisses! ! !

La guerre viendra reprendre M. Turmel. Il ne nous quittera pas tout à fait cependant, puisque l'un de ses premiers gestes a été de fonder pour "ses soldats" (et ce fut une forte belle expérience) **la Caisse populaire du Régiment de la Chaudière**, affiliée à l'Union de Québec et qu'il a maintenue jusqu'à la traversée en Angleterre. En 1944, il était nommé curé de l'Ancienne-Lorette, poste qu'il occupe encore, continuant d'être, depuis le début, le secrétaire de la Fédération et de l'Union de Québec.

Quant à M. le chanoine Rochette, il s'éloigne des Caisses en 1945, pour devenir en 1947 procureur de l'archevêché, laissant, comme son compagnon un souvenir que leurs successeurs retrouvent partout.

C'est ce dévouement total, sans espoir de grande récompense, que le Conseil Supérieur vient de reconnaître. Deux belles décorations sur deux grands coeurs.

Nous sommes très heureux de les féliciter; ils le méritent tous les deux; nous voulons aussi les remercier très sincèrement et les assurer de notre reconnaissant souvenir.

C. Vaillancourt

L'encaisse

Vérification quotidienne sur formule de la Fédération

Il est de toute première importance que cette formule soit complétée **à la fin de chaque journée d'opérations** de la Caisse, vu qu'elle permet au gérant de se rendre compte si l'encaisse correspond au solde d'après le livre de caisse, soit le solde au dernier jour du mois précédent, plus les rentrées, moins les sorties du mois à date. Si une différence existe entre ces deux montants, les recherches pour la retracer en sont réduites à ne reconsidérer que les opérations de la journée; travail moins absorbant et plus facile à mener à bonne fin que si l'on doit remonter à une semaine, une quinzaine ou peut-être même dans certains cas, un mois en arrière. Il y a également un autre aspect à la question. À la fermeture de la Caisse, les valeurs qui composent l'encaisse sont placées dans le coffre-fort, et au cours de la nuit un vol avec effraction est commis. Si la formule de détail de l'encaisse n'a pas été complétée, on éprouvera énormément de difficultés à prouver aux assureurs quel était le montant dans le coffre-fort, et quel montant a été volé.

Description des billets, espèces, chèques, etc.

Au verso de la formule, doit être inscrit le détail des chèques et des coupons payables à l'extérieur. Pour diminuer autant que possible le travail après la fermeture du bureau, les chèques peuvent être entrés, lorsque l'on dispose de quelque temps libre, au cours des opérations. Les détails à mentionner sont les suivants:

1. La date du chèque
2. Le montant
3. Le nom du signataire
4. Le nom du bénéficiaire
5. Le nom de la personne qui l'a déposé ou encaissé
6. Le nom et l'adresse de la banque sur laquelle l'effet est tiré.

En ce qui a trait aux coupons et aux obligations, il faut mentionner:

1. La date à laquelle le coupon ou l'obligation est arrivé à échéance
2. Le montant
3. Le nom du débiteur
4. Le numéro de l'obligation de laquelle le coupon a été détaché
5. Par qui déposé ou échangé.

Quelques Caisses régionales fournissent à leurs Caisses affiliées, un bordereau comportant l'espace suffisant pour l'inscription des chèques et des coupons en détail. Les Caisses qui utilisent ces bordereaux et qui déposent chaque jour peuvent se dispenser d'inscrire le détail des chèques sur la feuille de balance de l'en-

caisse.

L'addition des divers item doit être faite et il faut en porter le total au recto de la formule, à l'endroit requis.

Pour les billets de banque, il faut inscrire le nombre de chacune des dénominations que l'on a et multiplier ce nombre par la dénomination du billet, pour obtenir le montant qui doit être inscrit à l'endroit approprié.

Aux montants obtenus est ajouté le montant de la réserve gardée dans le coffre-fort ou dans la voûte, car il est entendu qu'il faut garder dans le tiroir-caisse, le minimum de billets requis pour les opérations. Le montant de la réserve devrait être inscrit dans un carnet tenu constamment à date, en y faisant les entrées en dépôts ou en retraits, selon les besoins.

Pour les espèces, "l'argent dur", on procède de la même manière que pour les billets. Ici encore il est conseillé de garder au tiroir-caisse le minimum nécessaire aux opérations et de laisser la réserve dans le coffre-fort et d'en inscrire le montant dans un carnet.

Il n'est pas recommandable de garder des obligations dans l'encaisse car ce ne sont pas des effets qu'on peut laisser là indéfiniment et compter comme de l'argent.

Pour obtenir le total de l'encaisse, il faut maintenant ajouter au total des billets de banque, de l'argent, des chèques et des coupons, les montants en dépôt à la Caisse régionale et aux banques. Le solde de chacun de ces montants devrait être à date, si les entrées aux comptes-mémoire sont faites au jour le jour. Il est entendu que le solde apparaissant à chacun des comptes-mémoire doit être vérifié, de temps à autre, avec l'état de compte de la Caisse régionale et les carnets de banques. Pour s'assurer que les comptes-mémoire balancent, il suffit de prendre le dernier solde apparaissant sur l'état de compte de la Caisse régionale, d'y ajouter les dépôts expédiés, mais qui n'ont pas encore été crédités, et de soustraire du total obtenu les chèques et les cartes de règlement émis, mais non chargés par la Caisse régionale. On procède de la même manière pour les comptes de banque.

Comment retracer les différences, si possible?

Si le grand total de la récapitulation ne correspond pas au montant "En caisse ce jour", il existe un court ou un surplus de caisse, suivant que le total de la récapitulation est moins ou plus élevé que le solde d'après le livre de caisse. Il s'agit alors de retracer la différence, si possible.

Pour ce faire, il est suggéré de procéder comme suit:

Refaire les additions des rentrées et des sorties au livre de caisse et s'assurer que les montants sont correctement mentionnés sur la feuille de détail de l'encaisse.

Si rien n'a été retracé dans cette vérification, recompter les billets de banque et l'argent dur, et si la réserve a été touchée dans le cours de la journée, vérifier les additions et les soustractions aux carnets, et en dernier lieu compter la réserve de billets et d'argent dur au complet. Vérifier les montants des chèques et des coupons avec les listes qui ont été faites.

Faire le pointage des pièces "dépôts et chèques" au livre de caisse et en même temps vérifier les bordereaux de dépôts des sociétaires, c'est-à-dire refaire toutes les opérations inscrites sur les bordereaux, telles que: la multiplication du nombre de billets par les diverses dénominations, l'addition des montants apparaissant en regard des diverses dénominations, le pointage du montant de chaque chèque et coupon avec la pièce elle-même et avec l'entrée au livre de caisse, s'il s'agit d'un chèque payable à la Caisse, et avec les listes ou le bordereau de dépôt à la Caisse régionale, s'il s'agit de chèques payables à l'extérieur. Vérifier l'état de compte de la Caisse régionale afin de s'assurer que tous les montants débités ont bien été chargés au livre de caisse.

Après avoir fini ce travail, si rien n'est changé à la différence, il faut en conclure que l'erreur s'est glissée dans la manipulation de l'argent.

Considération à apporter aux déficits et surplus de caisse

Si un déficit de caisse ne peut être retracé, le gérant ou le caissier, dans les bureaux où un employé est nommé spécialement à ce poste, en est responsable et doit le combler. Il est conseillé d'inscrire sur la feuille de balance, ou au livre de caisse, en marge des entrées, le montant du déficit remboursé, la date où il s'est produit et le nom de la personne qui l'a comblé, ceci afin de pouvoir établir qui a été obligé de rembourser un déficit, si plus tard l'erreur était retracée, ou si un sociétaire remettait à la Caisse un montant reçu en trop.

S'il s'agit d'un surplus, il doit être déposé à un compte d'épargne intitulé "Surplus de caisse", en y faisant les entrées tout comme pour un dépôt ordinaire, au livre de caisse et au livre de l'épargne. Si des entrées doivent être passées à ce compte, au cas où l'erreur serait retracée ou qu'une réclamation serait faite par un sociétaire, tous les détails se rapportant à chacune des entrées doivent être inscrits en regard du montant. Dans tous les cas où un déficit ou un surplus de caisse d'un montant assez important est constaté, le conseil d'administration devrait en être mis au courant.

J. G. HAMELIN

AU MANITOBA

Le grain de sénévé est en train de devenir un grand arbre: C'est l'abbé Arthur Benoît qui le mit en terre; ce brave curé de Saint-Malo fonda dans sa paroisse la première Caisse populaire au Manitoba. C'est une des plus belles. Des quelques 35 Caisses françaises qui y opèrent aujourd'hui, elle vient immédiatement après celle de Lourdes (\$250,000.) quant à l'actif, mais elle demeure la toute première quant au nombre de ses sociétaires. A l'occasion d'un dîner donné à Winnipeg, le 20 octobre, pour commémorer le 10ème anniversaire du mouvement des Caisses populaires, les dirigeants de la Fédération provinciale ont rendu hommage à cet apôtre de la coopération.

M. S. Sinclair, professeur d'Economie rurale à l'Université du Manitoba, a donné à cette occasion une conférence ayant titre: "La capitalisation de l'honnêteté". Il a rappelé que les coopératives exigent la confiance mutuelle et l'honnêteté, et que les Caisses populaires, partie intégrante du mouvement coopératif, sont les remparts de la démocratie.

Un tribut spécial fut rendu aussi à la mémoire du Commandeur Alphonse Desjardins, le fondateur du mouvement des Caisses populaires au Canada.

Le Manitoba avait, au début de l'année, 121 Caisses populaires (Crédit Unions) dont 88 rurales. Elles avaient, au 31 décembre 1948, un actif de \$3,928,527.72. C'est une augmentation dans leur actif de plus de \$1,250,000. dans l'année. C'est un progrès remarquable, si l'on tient compte du nombre des sociétaires; il n'excédait pas 30,000 au 31 décembre 1948.

Les Caisses françaises font excellente figure dans cet ensemble. Au nombre de 34 sur un total de 121, elles détenaient, au 31 décembre 1948, près du tiers de l'actif total, soit \$1,231,803.29.

LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE

La Fédération patronale des barbiers-coiffeurs de la Province de Québec a tenu récemment, à Trois-Rivières, son congrès annuel. Son Excellence Monseigneur C. O. Garant, évêque auxiliaire de Québec, invité à donner une conférence, a déclaré: "Vous savez que le monde économique traverse actuellement une crise comme il n'en a jamais connu. Des bouleversements économiques s'en viennent. Déjà l'économie semble se transformer, évoluer. Si nous ne voulons pas que cette évolution cause la perte de la société, il faut l'orienter. Et je crois que vous ne serez pas surpris de m'entendre dire que la seule lumière vers laquelle on doit orienter la vie économique est celle de la Doctrine sociale de l'Eglise".

Son Excellence démontra que c'est le culte de l'amour entre les hommes qui assurera un avenir heureux et prospère à l'humanité.

Où vont les épargnes aux Etats-Unis

L'office des recherches économiques de l'Université de Michigan a fait enquête à ce sujet. La Revue U. S. News & World Report rapporte, dans son émission du 28 octobre, quelques faits. Les voici, en substance.

La plupart des familles américaines recherchent avant tout la sécurité dans le placement de leurs épargnes. 38,800,000 familles placent leurs épargnes dans l'assurance, 35,800,000 autres les déposent dans les banques d'épargne ou les transforment en obligations gouvernementales, de préférence les obligations d'épargne. Il y a une préférence bien marquée pour l'assurance chez les américains, quelle que soit l'échelle du revenu ou du salaire. Aussi, l'actif des Sociétés ou compagnies d'assurance-vie aux Etats-Unis a-t-il presque doublé depuis 10 ans; il excède aujourd'hui \$56,000,000,000.

L'automobile prend à lui seul sa grande part des épargnes aux Etats-Unis. Au delà de 27,000,000 de familles ont leur automobile. En considérant que les automobiles dont se servent actuellement les familles américaines valent un prix moyen de \$500. chacune, c'est au moins \$13,500,000,000. d'épargne qu'elles ont prélevées de leurs revenus.

L'enquête a établi à 22,700,000 le nombre de familles qui occupent ou possèdent une ou plusieurs maisons ou fermes. Les propriétaires ont évaluées leurs habitations à \$180,000,000,000. Plus de la moitié des maisons qui ne sont pas sur des fermes et qui sont la propriété de ceux-là mêmes qui les occupent, sont libres de tous droits hypothécaires.

Quant aux autres propriétés immobilières, elles sont beaucoup moins recherchées par ceux qui ont des épargnes à placer. Seulement 8,100,000 de familles ont de l'argent d'investi dans des propriétés immobilières autres que celles qu'elles occupent. 63% des gens ont prétendu à l'enquête qu'il n'était pas sage à l'heure présente d'acheter des propriétés immobilières, parce que leurs prix sont trop élevés et qu'il y a grand risque de perdre une partie de leurs économies par suite d'une baisse éventuelle et probable des prix.

Pour ce qui est des entreprises d'affaires, 4,500,000 familles y ont mis leurs épargnes.

Les actions communes et les actions privilégiées des compagnies privées ou des corporations publiques ont leur part des épargnes, mais c'est la moindre de toutes; elles sont les moins favorisées, parce que les familles américaines, pour un très grand nombre, savent peu de chose à leur sujet; et beaucoup croient qu'elles comportent trop de risques. 6,000,000 d'américains, a-t-on établi, possèdent des actions de compagnies ou corporations aux Etats-Unis. Seulement 4,000,000 de familles ont investi de

l'argent dans les corporations publiques. Une bonne moitié de ceux qui possèdent des actions de compagnies sont des personnes versées en finance ou qui sont en relation avec des gens qui s'y connaissent. Et le très grand nombre de ceux qui s'intéressent au marché des actions se recrutent chez les hauts salariés.

On peut tirer de cette enquête chez nos voisins du Sud la conclusion qu'ils cherchent la sécurité avant le profit possible dans le placement de leurs épargnes. — C'est sans doute vrai aussi au Canada. —

Les principaux faits de l'enquête on peut les condenser en cinq points:

- 1—Les $\frac{3}{4}$ des familles aux Etats-Unis ont de l'assurance.
- 2—Presque les $\frac{3}{4}$ des familles américaines ont un compte d'épargne ou des obligations d'Etat.
- 3—Plus de la moitié des familles ont une ou plusieurs automobiles.
- 4—Près de la moitié des familles ont leurs propres maisons.
- 5—Peu de gens s'intéressent au marché des valeurs-actions aux Etats-Unis.

Paul Emile CHARRON

RACHAT D'OBLIGATIONS

En totalité:

FEVRIER 1950:—

"DOMINION DU CANADA": — Premier Emprunt de Guerre, "B" échéant du 1 fév. 1948 à 1952, 3 $\frac{1}{4}$ %, rachat à 100.

Par voie de tirages au sort:

NOVEMBRE:—1949

"PAROISSE ST-AUGUSTIN, ROBERVAL": — Règlement No 17, échéant le 1 nov. 1953, tirage \$500.:

5 x 100. — 42, 105, 132, 139, 183.

"VILLE DE BAGOTVILLE": — Règlement No 175, échéant le 1 nov. 1977, tirage \$17,000.:

20 x 100.—C-7, 17, 18, 21, 48, 53, 75, 86, 147, 188, 221, 222, 229, 233, 295, 329, 362, 461, 539, 552;

26 x 500.—D-19, 26, 34, 71, 107, 139, 149, 192-3, 293, 324, 326, 441, 443, 494, 586, 610, 731, 748, 777, 785, 791, 819, 842, 885, 961.

"PAROISSE DE LAROCHE": — Règlement No 10, échéant le 1 nov. 1961, tirage \$1,000.:

5 x 100.—C-33, 39, 57, 68, 69;

1 x 500.—D-6.

"CANTON FARNHAM, Partie Ouest": — Règlement No 217, échéant le 1 nov. 1952, tirage \$26,200.:

51 x 500.—D-1 à 5, 8 à 14, 16 à 19, 21, 22, 24, 26 à 28, 30 à 33, 35 à 40, 42 à 57, 59, 60, 62;

7 x 100.—C-8, 11, 17, 22, 23, 29, 30.

"SOEURS STE MARTHE": — Emission \$100,000., 4%, échéant le 1 mai 1951, tirage \$10,500.:

5 à \$1000.—M-31, 36, 43, 46, 47;

11 x \$500.—D-16, 27, 37, 38, 41, 42, 48, 53, 78, 85, 89.

DECEMBRE:—

"VILLE DE ROUYN": — Echéant le 1 déc. 1951, tirage \$10,000.:

6 x 1,000.—M-10, 39, 51, 93, 114, 172

5 x 500.—D-19, 218, 252, 268, 501;

15 x 100.—C-42, 43, 123, 155, 165, 208, 221, 235, 237, 245, 306, 311, 335, 355, 382.

Au fil de la plume

Quelle fut, en Amérique du Nord, la Caisse populaire qui commença ses opérations le **plus** en petit?

La première. Celle de Lévis, le 23 janvier 1901. A la fin de ce premier jour de vie, elle avait un actif de \$26.40 dont \$22.00 en parts sociales et \$4.40 de taxe d'entrée.

Ça n'a pas parti raidel!

Le 7 février, un Monsieur Samson verse .05c en dépôt d'épargne. Un autre .05 le 13 et20c le 16.

Ce fut le grain de sénévé de l'Évangile, Il est devenu un grand arbre.

* * *

Avant de consentir un prêt, garanti par une police d'assurance quelconque, demandez toujours l'avis de votre Fédération. C'est simple prudence.

Quand une Caisse prête son argent, il n'est autre que celui de ses sociétaires, elle fait mieux de prendre trop de précaution que de n'en prendre pas assez.

Ne croyez-vous pas que c'est le bon sens même ça?

Gérants et officiers de Caisses populaires, soyez de grands discrets. A un officier qui nous déclarait que, lui, il disait **tout** à son épouse, nous répondîmes: Mon cher, dites-lui que vous donnez votre démission d'officier, et donnez-là.

* * *

Pourquoi avoir donné à la Revue des Caisses populaires le nom de "Desjardins"?

Parce-que les caisses ont été fondées par "Alphonse Desjardins".

Il a mis entre les mains des travailleurs un puissant outil, capable de les sauver. . . s'ils le veulent pourtant!

* * *

M. M. les gérants et bons amis, n'allez jamais consentir un prêt hypothécaire sans vous être procurés un certificat de recherches, et une bonne police d'assurance feu, bien à date, si vous prêtez sur la garantie d'une maison ou d'un immeuble susceptible d'être détruit par le feu.

Dire qu'en l'an 49 du vingtième siècle, il peut se rencontrer des officiers de Caisse populaire, assez hardi, pour ne pas prendre ces élémentaires précautions!

Ont-ils oublié de vieillir ceux-là?

* * *

Tout gérant de Caisse qui, tous les jours, pense à son assemblée générale annuelle, est sûr de n'avoir pas ces mille et un tracas qui arrive à celui qui, tous les jours, ou à peu près

se permet de petites négligences.

Le Club des "Trainards" est en baisse. Chez Messieurs les gérants presque plus de membres. A peine un, ici et là, qui "traîne", qui retarde un peu d'envoyer son rapport mensuel à son Union. C'est à désespérer de sa survie. . . dans ce milieu.

Pourtant, un certain nombre de sociétaires de Caisses locales s'acharnent à continuer d'en faire partie. Ils sont toujours **en retard** pour effectuer leurs remboursements.

C'est le temps, ou jamais de tuer le "Club des Trainards". Comme bien d'autres Clubs, il n'a jamais fait de bien. Pour en venir à bout: avertir le clubiste et lui faire signer une nouvelle reconnaissance de dettes.

Que chaque Caisse travaille à faire mourir le Club des "Trainards" si elles ne veulent pas que ce Club les fasse mourir.

* * *

Former des coopérateurs prévoyants, débrouillards, compétents, désintéressés; accumuler de fortes réserves, voilà les deux buts que toute Caisse Desjardins doit poursuivre.

A. Lépouvante

REQUIESCANT IN PACE

En ce mois où l'Église nous invite à prier spécialement pour les défunts, les coopérateurs auront certes une pensée pieuse pour les personnes suivantes qui se sont dévouées à l'oeuvre des Caisses populaires et qui, ces dernières semaines, ont été rappelé à Dieu pour y recevoir la récompense éternelle.

Monsieur F.. X Aurèle Roy, qui fut le dévoué président de la Commission de crédit de la Caisse populaire de Thetford-Mines (Mégantic) de 1926 jusqu'à sa mort le 5 septembre dernier. Il était membre de la Commission de crédit depuis 1910. Il est le père du gérant actuel de la Caisse populaire.

Monsieur Wilfrid Morissette, qui travailla avec ardeur à la mise sur pied et au développement de la Caisse populaire de Rivière Trois-Pistoles. Il en était le gérant depuis sa fondation. Il était aussi commissaire de crédit de l'Union régionale de Rimouski.

Monsieur l'abbé J. H. Coiteux, curé de Richmond, qui rendit des services signalés à l'Union régionale et à la Caisse centrale Desjardins de Sherbrooke. Président actif de ces deux organismes, de leur fondation en 1926 jusqu'à 1932, il fut un ardent apôtre de la coopération dans son milieu et un excellent administrateur.

Assemblée annuelle de l'Union Régionale des Trois Rivières

Ci-après reproduit le très intéressant rapport des activités de l'Union régionale des Trois-Rivières, tel que soumis par son secrétaire, à l'occasion de son assemblée générale annuelle, en fin d'octobre dernier.

Messieurs,

Au nom du Conseil d'administration, nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation le 29^{ième} rapport annuel de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins pour l'exercice terminé le 31 août dernier.

Durant 1948-49 nous avons fondé une Caisse populaire à St-Jean Baptiste de Grand'Mère, institution qui nous donne déjà des belles perspectives d'un avenir brillant. La "Coopérative d'Habitation La Famille" de Ste-Famille du Cap de la Madeleine a été affiliée.

Les Caisses populaires affiliées à l'union des Trois-Rivières continuent de progresser. La progression de la dernière année est sensiblement la même que durant l'année précédente. Pour vous permettre de constater vous-mêmes et voir la progression extraordinaire des dernières années nous vous donnons des chiffres pour les années 1944, 1948 et 1949.

	31 août 1944	31 août 1948	31 août 1949
Nombre de Caisses	123	134	135
Actif	\$15,099,367.18	\$33,163,987.66	\$36,464,885.41
Avoir-propre	377,301.33	1,026,333.03	1,229,070.70
Sociétaires	33,984	76,568	82,059
Emprunteurs	5,435	11,078	12,259

Nous avons dans les diocèses de Nicolet et de Trois-Rivières 8% de la population de la province et nos caisses ont 17% de l'actif de toutes les caisses du Québec.

Si nous continuons les comparaisons, nous avons encore les pourcentages suivants pour les deux dernières années:

	1947-48	1948-49
L'actif global	14% aug.	10% près.
L'avoir-propre	36% près.	20% "
L'encaisse	36% aug.	5½% dim.
Les placements	4.2% "	12% aug.
Les prêts	20% "	13% "

Le pourcentage d'augmentation dans les placements a été plus fort cette année que l'an dernier; il a été obtenu par l'augmentation de l'actif et la diminution de l'encaisse. La diminution du pourcentage de l'augmentation des prêts sur l'année précédente montre que les demandes ont été moindres ou que l'on a voulu suivre aussi les conseils de la fédération et de l'union en maintenant la liquidité à 50%. — Quelques caisses seulement ont une liquidité trop faible; elles sont l'exception qui confirme la règle. L'avenir est encore incertain: il y a bien des nuages à l'horizon. Toutes et chacune de nos caisses doivent se préparer à faire face à une diminution de leur actif advenant une crise prononcée. Et elles y arriveront en maintenant la liquidité nécessaire et en augmentant

leurs réserves autant que possible. Si l'actif peut baisser considérablement il n'en sera pas de même des réserves qui se maintiendront et assureront ainsi la solidité financière de chaque caisse. Ces réserves ne diminueront pas à moins de pertes importantes et que nous ne prévoyons pas dans notre district.

Les contributions annuelles de 1/10 de 1% de l'actif et de 2% des bénéfices bruts ont rapporté \$48,253.09. De ce montant, \$4,825.29 sont allés au fonds de sécurité et \$26,056.67 à la fédération.

Le solde nous permet de maintenir nos services de vérification et de propagande. Nous voudrions pouvoir les augmenter si possible afin d'assurer à nos caisses affiliées toute l'aide que nous voudrions leur donner. Vous voyez par ce que nous venons de vous lire que nos inspecteurs-propagandistes ne chôment pas. Ils font preuve d'un dévouement inaltérable tant pour les Caisses locales que pour l'union. Ils ont droit à la reconnaissance de tous les intéressés et le conseil d'administration veut que vous le sachiez.

Nous avons en garde pour nos caisses affiliées près de \$14,000,000.00 d'obligations. Elles sont maintenant gardées dans notre propre voûte construite à l'épreuve des voleurs. Nous maintenons quand même nos polices d'assurance contre le vol pour le plein montant, la diminution de prime dans ce dernier cas compensant pour l'intérêt sur le capital dépensé pour la construction de la dite voûte. Nous inaugurerons dans le cours de l'hiver prochain un nouveau système de comptabilité pour ces valeurs en garde, système destiné à vous faciliter votre travail et celui des inspecteurs de la fédération et de l'union.

Vous avez reçu dernièrement du bureau de l'impôt sur le revenu certaines demandes de renseignements faites dans le but avoué d'exiger le paiement de taxes de la part de certaines de nos Caisses. Vous deviez y répondre fin septembre, délai porté plus tard au 31 octobre.

— La Fédération des Caisses populaires a demandé au premier-ministre du Canada une entrevue dans le but de faire clarifier la loi en ce qui regarde le paiement de l'impôt. — Le premier-ministre accompagné du ministre des finances nous a reçus le 12 octobre. Presque toutes les unions étaient représentées par un délégué. Sept ou huit députés y compris ceux de St-Maurice et de Champlain ont assisté à l'entrevue pour nous aider à faire accepter notre point de vue en ce qui regarde la taxation des Caisses populaires.

Notre gérant à titre de président de la fédération a lu le mémoire présenté au premier mi-

nistre et au ministre des finances. Nous avons été très bien reçus par des gens disposés à nous aider et qui effectivement vont nous aider. — Vous recevrez un nouveau questionnaire auquel vous ne serez pas tenue de répondre avant le 30 novembre prochain.

Comme les années dernières vous devez avoir en mains un état vous montrant la situation de la Caisse de votre union au 31 août dernier et le résultat des opérations de la dite Caisse pour l'année 1948-49. Vous constaterez à la situation une augmentation dans les prêts et placements, aux comptes d'immeuble et d'inventaire, une légère diminution à l'encaisse. La capital a été augmenté de \$75,250.00, l'épargne a diminué quelque peu. Nous avons dû emprunter pour faire face à des retraits considérables imprévus.

Nos bénéfiques ont augmenté d'au-delà de 12%, ce qui nous a permis, après avoir versé au fonds d'éducation, de distribuer le montant de \$112,769.70 suivant le détail mentionné à la deuxième feuille. Notre avoir-propre s'est augmenté de \$27,307.25 (soit \$5,729.25 de plus que l'an dernier) le portant à \$150,369.68. C'est un résultat dont vous avez raison d'être fiers, croyons-nous. — Notre personnel de l'intérieur a bien travaillé lui aussi et mérite toute notre

admiration. Vous remarquerez que le mouvement général a augmenté de 12% sur l'année précédente quant aux montants indiqués, mais l'augmentation est beaucoup plus forte si on la considère quant au nombre de chèques, de dépôts, etc. . .

Vos administrateurs suggèrent de verser un boni de 4% sur le capital social pour lequel provision de \$15,537.86 a été faite à même les bénéfiques de l'année écoulée. Ils vous suggèrent encore cette année d'autoriser à \$5,000.00 par caisse le montant qu'une caisse pourra détenir dans le capital social de l'union, la taxe d'entrée demeurant à 1½% du montant versé.

La situation de votre caisse régionale est solide. L'appréciation du portefeuille a continué bien que dans une proportion moins forte que l'an dernier.

Le mandat de MM. Téléphore Schiller, Dr. J.-N. Perreault et Antoine Fradet, N.P. au conseil d'administration, M. J.-F. Poliquin à la commission de crédit et M. F.-X. Bergeron au conseil de surveillance est expiré. Ils sont rééligibles.

Le tout humblement soumis,

Pour le conseil d'administration,

L. LETOURNEAU,
Secrétaire.

**SITUATION DE LA CAISSE DE
L'UNION REGIONALE DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS
DES TROIS-RIVIERES AU 31 AOUT 1949**

(Société régie par la Loi des Syndicats Coopératifs de Québec)

ACTIF:

Prêts et placements	\$3,604,966.21
Immeuble	180,000.00
Inventaire: ameublement et papeterie pour les caisses	12,868.55
Encaisse	585,851.51

Total de l'Actif: \$4,383,686.27

PASSIF:

Capital social	\$ 416,000.00
Epargne	3,351,778.73
Emprunt	450,000.00
Boni (suggéré)	15,537.86

Total du Passif: \$4,233,316.59

Avoir-propre ou Réserves 150,369.68

\$4,383,686.27

En vitesse, disons que

Avant d'envoyer chèques et coupons à leur Caisse régionale, nos gérants feront bien de consulter la Revue Desjardins des mois d'août-septembre 1948, pages 134 et 135. Elles contiennent de bien précieux renseignements.

Décentraliser l'argent, tel est l'un des buts des Caisses Desjardins.

Faire son testament ne fait mourir personne. N'en pas faire est toujours imprudent. Les gens sages le font par devant notaire. Les gens imprévoyants n'en font pas. Les gens, qui ont du bon sens, font au moins, un testament olographe. Dans quelle catégorie voulons-nous être classés?

Gérants et gérantes de Caisses, soufflez doucement dans le tuyau de l'oreille de vos sociétaires, que "faire son testament" n'a jamais tué personne.

Un voyage sur la Côte-Nord

Le R. P. Le Strat, CJM, curé de la paroisse de Hâvre Saint-Pierre me disait: "Il est regrettable que la Côte-Nord soit tant ignorée des canadiens français de la province". Je vais ici vous décrire partiellement le voyage que j'y ai fait, afin de concourir un peu à mieux faire connaître cette région vraiment pittoresque.

On entend généralement par Côte-Nord, la partie du comté de Saguenay, qui va de Baie Comeau au Labrador.

Huit paroisses de la côte-nord sont dotées d'une Caisse populaire Desjardins, sans compter Baie Comeau, seul endroit accessible en automobile. Les seules communications pour se rendre aux huit autres endroits sont la navigation par mer et, pour quelques-uns seulement, par air.

La Caisse populaire la plus éloignée de Québec dans cette direction, est à Natashquan, village situé à 480 milles de Québec. Cette paroisse qui compte plus de 90 familles, sans inclure les familles des sauvages, a une Caisse populaire d'un actif de \$25,000.00 et formée par 82 sociétaires.

Chose curieuse, on ne compte que peu de familles vivant de pêche à cet endroit où autrefois, les hommes des villages environnants allaient pêcher. Les gens y vivent du commerce, des coupes de bois, etc.

En se rapprochant de Québec de 15 milles, on arrive à Aguanish, village où toute la population vit de la pêche. On compte 46 familles à Aguanish et bien que la caisse ait été fondée le 26 février 1948, l'actif en est maintenant de \$11,000.00. Il y a également un Syndicat de pêcheurs des plus florissants. La construction d'un entrepôt frigorifique commencée au cours de l'été, dotera Aguanish de ce qui lui manquait pour poursuivre avec efficacité le développement de son industrie de la pêche.

Il faut remonter 60 milles pour arriver ensuite à Hâvre Saint-Pierre, qui connaît actuellement une activité sans précédent, par le fait qu'on y construit présentement un chemin de fer d'une longueur d'environ 30 milles, pour se rendre au lac Allard. On a entendu parler du lac Allard par les journaux, de ses riches mines de titane et du développement possible de Hâvre Saint-Pierre, situé à 400 milles de Québec.

Cette paroisse compte plus de 250 familles et a une Caisse populaire d'un actif de \$123,000.00. 459 paroissiens sont sociétaires de cette coopérative fondée le 29 août 1943.

Environ quatre heures de bateau de cet endroit nous conduisent à Mingan, réserve sauvage, situé à quelques milles de Longue Pointe de Mingan où est actuellement installée une base aérienne américaine. L'installation de cette base a apporté une grande prospérité et

la Caisse populaire de Longue Pointe de Mingan est très florissante. Son actif de près de \$80,000.00 dénote cette prospérité, si l'on remarque qu'il n'y a que 92 familles dans la paroisse.

De Longue Pointe de Mingan nous pouvons voyager par terre, jusqu'à Magpie et Rivière au Tonnerre. A Magpie, bien que son actif ne soit pas élevé, la Caisse populaire a rendu de nombreux services aux pêcheurs de l'endroit.

A quelques milles de Magpie, il y a un barrage naturel de la Rivière Magpie. Le harnachement de cette rivière ne coûterait probablement pas \$250,000.00, d'après une personne connaissant ce domaine. Il est possible que d'ici quelques années ce harnachement sera chose faite, au bénéfice des sociétaires de la Coopérative d'Electricité du Golfe Saint-Laurent. Cette coopérative est en opérations depuis deux ou trois ans et fait bénéficier la population de Rivière au Tonnerre à Hâvre Saint-Pierre de toutes les commodités que procure un service d'électricité.

De Magpie on se rend à Rivière au Tonnerre où les gens vivent de la chasse et de la pêche. Le nom de ce village vient de ce qu'il y a à l'embouchure de la rivière du même nom une chute si bruyante que cela fait penser au tonnerre.

Après avoir quitté Rivière au Tonnerre, on se rend en bateau à Sept-Iles, endroit pittoresque à cause des sept îles placées juste en face du village.

C'est à cet endroit que l'on chargera probablement le fer venant des mines de la Hollindger. Ces mines sont situées à environ 300 milles de Sept-Iles et à ce qu'on dit, le minerai que l'on en retirera est deux fois plus riche que celui qu'on trouve dans les mines des Etats-Unis.

La Caisse populaire de Sept-Iles compte 192 sociétaires et son actif est de \$24,000.00. La population de Sept-Iles vit de la pêche et du commerce du bois.

De Sept-Iles on se rend à Shelter Bay, où opère la Quebec North Shore Paper Company. Le curé de cette paroisse est monsieur l'abbé Rouleau, ancien propagandiste de l'Union régionale des Caisses populaires du diocèse de Joliette. Après avoir dit cela, personne ne devrait douter du développement prodigieux de la Caisse populaire. Bien que fondée le 22 avril 1948, l'actif est de \$39,000.00 et le nombre des sociétaires de 263. On compte environ 235 familles dans la paroisse.

Est-il nécessaire d'ajouter que ces Caisses populaires ont toutes rendu de grands services dans chaque paroisse.

Nous lui souhaitons un plein développement et le plus entier succès.

Gérard BELAIR

Les coopératives au Canada

Le 22 août dernier, M. J.-E. O'Meara, économiste au Ministère fédéral de l'Agriculture, présentait un rapport au vingt-et-unième congrès annuel de l'Institut américain de la coopération tenu à l'Université du Wisconsin.

À ce congrès, assistaient plus de 1.000 coopérateurs agricoles ou dirigeants de coopératives rurales. Plusieurs délégués étaient canadiens.

M. J.-E. O'Meara, dans son rapport, donne plus d'une statistique intéressante concernant le mouvement coopératif chez nous. Nous publions de larges extraits de ce rapport, que nous extrayons de La Terre de Chez Nous du 7 septembre 1949:

"Nous avons terminé le mois dernier notre enquête statistique sur les activités des coopératives au Canada pour l'année 1947-48, et je suis heureux de dire que le nombre d'associations, le nombre de membres et le volume d'affaires des coopératives canadiennes atteignent un niveau jamais vu auparavant. Pour la première fois depuis que des statistiques sont compilées, le mouvement coopératif canadien groupe aujourd'hui un million de membres. Ces membres possèdent et opèrent 2,249 organisations coopératives de toutes sortes (sans compter les caisses populaires) qui ont réalisé un chiffre d'affaires de \$780,084,955. en 1947-48. Il est donc possible de trouver, grâce à des chiffres que nous avons déjà, la place qu'occupe le mouvement coopératif dans la structure commerciale canadienne. Sur la base des remises reçues par les coopératives, nous trouvons qu'environ 33 1/3 pour cent (soit le tiers) de tous les produits agricoles qui s'en vont dans le commerce sont manipulés par les coopératives. Parmi les principaux produits, les coopératives manipulent 68% de la laine produite au Canada, 56% des grains et des semences, 23% des produits laitiers, 27% des fruits et légumes, 18% des animaux vivants, 18% des produits avicoles et 25% des produits de l'éra-

"ble."
"La valeur totale des produits de la ferme manipulés par les coopératives en 1947-48 dépassait \$616 millions. Ce montant représente une augmentation de 6.5% sur celui enregistré l'année précédente. Nous devons cependant noter que l'augmentation dans le revenu de la ferme pour les mêmes produits et durant la même période était de 5.5%, ce qui indique par conséquent que les coopératives canadiennes ont augmenté leurs réceptions en proportion."

"La valeur des marchandises d'utilité professionnelle distribuées aux membres par les coopératives s'élevait à \$157,800,000."

"Quoique ce montant soit très faible en proportion du chiffre total du commerce de détail ou de gros au Canada, il a cependant tendance à augmenter régulièrement chaque année. Nous remarquons que les coopératives d'achat ont tendance à s'organiser plus rapidement et en plus grand nombre que les coopératives de vente. Le chiffre d'affaires des dernières n'est plus que 4 fois celui des premières, alors qu'en 1940 il était 10 fois plus élevé."

Après avoir exposé toutes ces considérations, monsieur O'Meara vint à parler de la finance des coopératives et des coopérateurs. Il dit:

"Nous n'avons pas constaté de croissance coopérative phénoménale depuis 1944. Le progrès s'est maintenu régulièrement, et cette régularité est encourageante. Un des traits significatifs de cette croissance soutenue a été la conviction de plus en plus évidente qu'on retrouve chez les cultivateurs de financer leurs coopératives avec leur argent. En effet, les rapports reçus par notre département indiquent que la part des membres dans leurs coopératives augmente d'année en année depuis la guerre. Les dettes à d'autres qu'aux membres ont diminué depuis 1944 et représentent maintenant 44% de l'actif. A travers toutes les provinces canadiennes, on croit que c'est maintenant le temps de sortir de ses dettes."
"La valeur immobilière des coopératives canadiennes a augmenté de \$30 millions depuis 1946, et la grande partie de cette augmentation a été financée par les membres eux-mêmes."

Ici, l'auteur rapporte le cas des Manitoba Pool Elevators, qui se voyaient offerts en décembre 1947 une magnifique occasion de s'approprier des facilités d'entreposage plus nombreuses et plus complètes. Ces nouvelles acquisitions représentaient cependant une valeur de \$2 millions qu'on pouvait facilement obtenir de compagnies de finance à un intérêt de 4%.

Après discussion du projet d'achat et de finance, les directeurs résolurent de demander à leurs membres de financer eux-mêmes cet achat. Cela pouvait représenter au moins \$80,000. qui seraient distribués entre les membres plutôt qu'aux maisons de finance. En quelques semaines, les membres des Manitoba Pool Elevators s'étaient prêtés à eux-mêmes \$2 millions pour financer l'expansion de leur propre entreprise.

"Cet exemple, continue monsieur O'Meara, se répète d'un bout à l'autre du pays et démontre que les coopérateurs canadiens se financent eux-mêmes."

"2,500 caisses populaires fonctionnent d'un"

"bout à l'autre du pays. Dans plusieurs pa-
"roisses rurales, c'est la caisse populaire qui"
"a aidé à résoudre le problème de la vente"
"au comptant dans les coopératives. Il est"
"assez commun maintenant de lire dans les"
"publications coopératives que tel ou tel bu-"
"reau de direction a résolu que sa coopéra-"
"tive transigera désormais au comptant seu-"
"lement. Il faut du courage et de la détermi-"
"nation pour adopter une telle politique,"
"mais en plusieurs endroits la caisse popu-"
"laire y a grandement aidé. Celui qui de-"
"mande du crédit est poliment dirigé vers"
"la caisse. Celle-ci recueille un nouveau"
"membre, la coopérative vend au comptant"
"et élimine un autre compte recevable. Les"
"coûts d'opération diminuent dans la coopé-"

"rative; les dépôts et le volume augmentent"
"dans la caisse populaire."

Comme on le voit, les coopératives en gé-
néral adoptent la ligne de conduite que nous
avons toujours prêchée. Les coopératives doi-
vent faire leurs affaires **argent comptant**, les
coopérateurs doivent d'abord fournir le capital
nécessaire au fonctionnement de leurs coopé-
ratives, et non pas compter presque exclusive-
ment sur les Caisses populaires. Si un coopé-
rateur n'a pas l'argent voulu pour payer compt-
ant sa part ou ses achats à la coopérative,
qu'il s'adresse à sa Caisse populaire. Cette
dernière lui prêtera à condition qu'il ait une
garantie morale et matérielle recommandable.

C. Vaillancourt

Lettre ouverte

**A Messieurs les gérants et officiers de nos
Caisses Desjardins du Québec et..... d'ailleurs.**
Bons amis et chers collaborateurs

Vous êtes trop intelligents, vous avez trop de
bon sens, chers amis, pour ne pas comprendre
combien il vous est nécessaire d'être discrets,
absolument discrets, dans l'administration de
nos Caisses.

Sont tenus à cette discrétion, tous les officiers,
tous les inspecteurs, tous les employés, tou-
jours et partout.

Il y a bien de ça une dizaine d'années, je
vous écrivais: "Si jamais votre Caisse deve-
nait une officine de cancons et de **cancanage**,
mieux vaudrait qu'elle ne fût jamais née. Elle
en mourrait. Ceci s'applique aussi au service
d'inspection.

Fort heureusement, dans le passé, les plain-
tes à ce sujet ont été plutôt rares. Ceux qui
craignaient que nos gérantes fussent indiscre-
tes en ont été quittes pour leur frayeur. Avec la
délicatesse, propre à leur sexe, dames et de-
moiselles ont compris, plus que des hommes
parfois, tout le sens des mots "secret profession-
nel". Qu'elles en soient louées et remerciées!

Pour **ancrer davantage** encore, dans toutes
les têtes, la haute portée, du mot "secret" dans
la bonne marche de nos Caisses, me permet-
tez-vous, chers collaborateurs, de vous appor-
ter un argument théologique?

Oui, n'est-ce pas? — Empruntons-le à M.
l'Abbé V. Germain, de la Semaine Religieuse
de Québec. — "Après avoir défini le secret:"
Une chose cachée qu'il est interdit de manifes-
ter sans un juste motif;" avoir ajouté que le
secret confié est "une promesse **expresse** ou
tacite, faite avant d'avoir la confiance, il dé-
clare, s'appuyant sur Mgr. Gousset que:

"On pêche quand on viole. — Dans nos Cais-

ses, ce qui concerne les opérations avec les
sociétaires. — un secret, de propos délibéré,
sans cause légitime, de quelque espèce que soit
ce secret. Si le secret est important, s'il résulte
de sa violation un dommage considérable (.....)
la faute est mortelle et entraîne l'obligation de
réparer (.....) le tort qu'on a fait.

C'en est assez, chers collaborateurs, pour
vous convaincre à jamais, qu'en acceptant les
charges de gérants, d'officiers, d'employés,
d'inspecteurs de Caisses, vous êtes tenus au
secret professionnel, vous endossez des respon-
sabilités morales très sérieuses. Jusqu'ici, vous
l'avez fait allègrement, comme nous-même,
aussi allègrement nous sommes heureux de
nous souscrire.

Votre vieil ami toujours dévoué,

Louis ARNEAU

Sous le régime coopératif, chaque sociétaire
est producteur, propriétaire et consommateur à
la fois, et concilie en lui les divers intérêts.

A. Vergnani

Le mouvement coopératif tend, à mon avis, à
un but plus grand que celui d'obtenir des ré-
sultats économiques. Il est fondé sur le senti-
ment de l'amour du prochain et exerce, par
conséquent, une influence ennoblissante. Car
l'éducation du peuple ne peut être conçue que
sur les bases du selfgovernment et de l'égalité
de ses membres.

S. Hogsbro

Si vous voulez que le mouvement coopératif
soit complet sous tous les rapports, utilisez l'in-
telligence de la femme dans la participation
active à la coopération et son cœur pour la
propagande.

Marguerite Davis

Cinquième Assemblée générale annuelle de l'Union Régionale de Joliette

L'union régionale de Joliette des Caisses populaire Desjardins tenait sa 5^{ème} assemblée générale annuelle, dimanche, le 16 octobre.

La journée débuta par une messe célébrée dans la chapelle de l'hôpital St-Eusèbe, à l'intention des congressistes par monsieur le chanoine Omer Valois, directeur-gérant de l'Action populaire. Le sermon fut donné par l'aumônier diocésain des Caisses, monsieur l'abbé Ferdinand Mousseau, qui commenta cette parole tirée de l'Évangile de Saint-Jean: "Lorsqu'ils furent rassasiés, il dit à ses disciples: "Ramassez les morceaux qui sont restés, pour qu'ils ne se perdent pas." Se basant sur ce texte, il démontra que l'économie est obligatoire et il expliqua à quel moment l'épargne doit commencer: après avoir pourvu aux besoins d'une honnête existence.

Après la messe, les délégués se rendirent à l'École Supérieure St-Viateur pour entendre M. Irénée Bonnier exposer ce que sont les Services de Santé de Québec, énumérer les principaux avantages offerts par cette société coopérative et expliquer la procédure à suivre pour mettre ce service à la disposition des sociétaires de Caisses populaires.

M. Alfred Rouleau, gérant de l'Assurance-vie Desjardins, intéressa vivement l'auditoire par les explications qu'il donna sur cette nouvelle Société d'assurance fondée par les Caisses populaires. Il démontra l'importance du rôle de l'agent d'assurances chez-nous et exposa comment l'Assurance-vie Desjardins entendait respecter l'esprit du mouvement coopératif d'épargne et de crédit et continuer l'oeuvre du commandeur Desjardins. Il répondit ensuite de bonne grâce à toutes les demandes de renseignements de la part de l'assistance.

A 12.30 hres, ce fut le dîner à l'hôtel Château Windsor. A la table d'honneur présidée par S. Exc. Mgr Jetté, évêque auxiliaire de Joliette, on remarquait MM. G. E. Turcotte, agronome, gérant de la Coopérative de Tabac de St-Jacques et président de l'Union régionale, le sénateur Cyrille Vaillancourt, gérant de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, le juge Guy Guibault, l'échevin Arthur Robillard remplaçant S. H. le maire Edouard Gervais, le chanoine O. Archambault et l'abbé Donat Hénauld, respectivement curé et vicaire de la paroisse St-Pierre, R. H. Tremblay, inspecteur en chef de la Fédération, l'abbé Mousseau, aumônier, Gérard Gauthier, président de l'U. C. C. diocésaine et administrateur de l'Union, H. Thouin, président du Conseil central des Syndicats catholiques, P. D. Périgny, vice-président de l'Union, Alfred Rouleau, et Irénée Bonnier.

A 2.30 hres, l'assemblée générale débute

sous la présidence de M. G. E. Turcotte à l'École Supérieure St-Viateur; on compte quelque 250 délégués et représentants de Caisses dans l'assistance.

Le président ouvre l'assemblée en faisant une brève revue des principaux événements survenus au cours de l'année et, se basant sur les conditions économiques actuelles, il donne aux dirigeants des Caisses affiliées de sages directives de nature à les aider dans l'accomplissement de leur tâche.

Le comité des lettres de créance formé de MM. J. B. Lefebvre et Marcel Plante, gérants respectivement des Caisses populaires de St-Thomas et de St-Gabriel, présente son rapport et donne la liste des délégués officiels.

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de l'année dernière, M. M. Gravel, gérant, présente le rapport du Conseil d'administration. Dans un exposé clair et détaillé, il fait voir la situation financière des Caisses affiliées et de la Caisse régionale; il montre les progrès réalisés au cours de l'année en établissant des comparaisons avec les années passées et profite de l'occasion pour donner des conseils aux Caisses en vue d'améliorer leur situation et celle de la Caisse régionale.

Il donne ensuite lecture du rapport de la Commission de crédit qui fait connaître le détail des prêts consentis au cours de l'année.

M. Lucien Payette présente au nom du Conseil de surveillance un rapport sur le travail accompli par ce comité en 1948-49.

L'inspecteur-propagandiste est ensuite invité à soumettre un rapport de ses activités. Il étudie quelques aspects de la situation des Caisses affiliées et adresse aux officiers des recommandations pour que les Caisses continuent à bien remplir leur rôle économique et social.

Après l'adoption de ces rapports, on procède à l'élection des officiers; au cours de la prochaine année, l'Union régionale sera dirigée par:

Au Conseil d'Administration:

MM. G. E. Turcotte, président
P. D. Périgny, vice-président
Marcel Gravel, sec.-gérant
Atchez Baril
Gérard Gauthier
J.-B. Lefebvre
René Martin, administrateur.

A la Commission de Crédit:

MM. J. A. Crépeau, président
Sévérin Asselin,
Fernand Ducharme.

Au Conseil de Surveillance: :

MM. Lucien Payette,
P. P. Bacon,

Arthur Beauséjour.

Aumônier: M. l'abbé Ferdinand Mousseau.

Propagandiste: Albert Lajoie.

Invité à prendre la parole, M. R. H. Tremblay dit un mot pour demander aux officiers de suivre les directives de l'Union et de la Fédération.

Puis, c'est le tour de l'honorable Cyrille Vailancourt qui débute en félicitant l'Union régionale de Joliette pour les beaux succès obtenus et pour le bel esprit de coopération qu'il a constaté chez nous.

Il conseille la prudence pour la période incertaine que nous traversons actuellement; il dit en quoi consiste le véritable coopératisme; il démontre que chaque individu doit faire sa part tout d'abord avant de compter sur les autres pour assurer le progrès social de notre peuple. En terminant, il donne quelques détails sur les fêtes qui se dérouleront l'an prochain à l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation de la 1^{ère} Caisse populaire à Lévis, et il invite chaque Caisse à se faire représenter à cette grande manifestation internationale à la mémoire du commandeur Desjardins.

Comme conclusion à cette belle assemblée, M. l'abbé Mousseau vient par quelques commentaires appropriés, rappeler la doctrine sociale de l'Eglise. Il insiste particulièrement sur le rôle de la Caisse auprès de la famille, cellule fondamentale de la société, au double point de vue épargne et crédit.

Et comme toutes les bonnes choses ont une fin, l'assemblée est levée vers 5.45 hres; les congressistes retournent chez eux fiers de leur Union régionale et résolus à mettre en pratique les belles leçons reçues au cours de la journée pour développer davantage cette "oeuvre de ré-

demption sociale" que sont les Caisses populaires.

Albert LAJOIE,
propagandiste

SITUATION DE LA CAISSE REGIONALE DE JOLIETTE

au 31 août 1949

ACTIF	
Placements obligations.....	\$ 724,808.00
Placements divers.....	41,109.58
Parts soc. U. R. ou C. C.....	325.00
Prêts aux sociétaires.....	101,800.00
Inventaire (Papeterie).....	400.00
Inventaire (Mobilier, etc.).....	2,817.22
Caisse.....	136,194.52
TOTAL DE L'ACTIF.....	\$1,007,454.32
Dépenses.....	9,940.84
Intérêts payés.....	8,916.43
	\$1,026,311.59
PASSIF	
Capital social.....	\$ 146,000.00
Épargne.....	730,184.90
Emprunt.....	100,000.00
TOTAL DU PASSIF.....	\$ 976,184.90
Taxe d'entrée.....	79.00
Bénéfices.....	32,639.64
Fonds de Réserve.....	11,500.00
Fonds de Prévoyance.....	5,000.00
Surplus.....	908.05
	\$1,026,311.59

Le travail et l'épargne

Voilà deux réalités qui, pour n'être plus dans leur première jeunesse, conservent encore et toujours un caractère d'actualité permanente.

Le travail et l'épargne!

Ces mots sont chargés de tant de vérité qu'on s'étonne de devoir sans cesse les rappeler à la considération des hommes.

Peut-être est-ce le sort de tout ce qui est évi- dent de finir par échapper à l'attention? Peu de gens, en effet, s'arrêtent à repenser à l'exis- tence de l'air, de l'eau et de la lumière, si ce n'est quand ils en sont privés.

La grande loi du travail

Les hommes n'ignorent pas qu'il leur faut tra- vailler, et ils savent surtout que le travail est pénible. Pourtant, égaré par un mode d'exis- tence où l'argent, la mécanique et la technique tiennent la vedette, chacun s'ingénie à inven- ter, à sa manière, une sorte de paradis terrestre, espérant par là se soustraire au précepte qui

fait du travail une nécessité pour tous les hom- mes.

Et cet acharnement à vouloir changer l'as- siette même de notre existence a donné lieu aux expériences les plus désastreuses.

Délaissant les réalités sérieuses et solides pour s'attacher aux trouvailles échevelées de quelque faux penseur, on s'est rangé corps et âme à l'appui des grandes réformes politiques, visant à ouvrir les coffres de l'état pour en dé- verser les millions sur les classes ouvrières. Certains ont eu le secret du succès dans les systèmes économiques qui promettaient aux uns l'or que devaient posséder les autres, tan- dis que de plus enthousiastes décidaient de briser toutes les barrières et d'organiser le mon- de comme un immense corps, débarrassé de sa tête.

Puis, il y eut encore les mouvements d'en- semble dépensant la moitié de leur énergie à

faire des représentations à droite et à gauche, et l'autre moitié à se montrer mécontents des résultats obtenus.

Après essai, tous ces plans, chargés de promesses et qui répondaient si bien aux désirs de jouissance et de félicité de la majorité, se sont révélés sans vertu et n'ont réussi qu'à accroître les désordres déjà existant.

Mais toutes ces expériences vécues ailleurs serviront-elles de leçon chez-nous? On se pose la question, le spectacle des événements qui se déroulent à notre porte nous rend toutefois indécis quant à la réponse à apporter. La bataille qui a cours dans le monde du travail, sur notre continent, est centrée sur l'augmentation des salaires avec, comme contre partie, une nouvelle réduction des heures ouvrées. Le souci de donner un rendement efficace, de mettre, si l'on peut dire, seize onces à la livre dans son travail; le souci de "la belle ouvrage" et de la fierté de ses fonctions, il n'en est guère question.

Pourtant c'est là que se trouve la seule solution, et c'est en vain que l'on s'évertuera à chercher ailleurs.

Du reste, Sa Sainteté Pie XII l'a rappelé au monde dans des termes non équivoques. Ce n'est pas, disait-il en substance, le socialisme qui peut apporter le soulagement à ces maux qui affligent l'humanité. La solution réside dans la réforme des structures économiques de la société, en prenant comme base **le travail et l'épargne de la communauté nationale.**

Ainsi, et s'il est vrai que l'homme a un droit strict sur tous les biens de l'univers, il est établi que le moyen de se les assurer est le travail.

Et l'épargne

Le fait d'associer l'épargne au travail ne surprendra personne, car il existe, en fait, bien peu de couples qui soient mieux assortis.

En effet, l'épargne, la création de réserves, est chose impossible sans le travail qui produit des valeurs, et qui ouvre la voie à la possession des biens économiques.

Cela se comprend facilement; mais par contre on peut fort bien travailler sans épargner, soit qu'on ne le puisse pas ou qu'on ne veuille pas. Ici il faut admettre qu'il y a des exceptions à toutes choses et qu'il ne suffit pas d'une affirmation catégorique pour résoudre un problème. Pourtant nombreux sont ceux qui ont été incapables d'épargner jusqu'à ce qu'on leur en donne les moyens et qu'on leur dise comment s'y prendre. Ainsi, il y a des gens qui croient que le mot "épargne" se traduit par millions! Si telle est votre opinion, vous remettrez toujours à un futur assez lointain le moment de

vous amasser des réserves et vous avez de grandes chances de demeurer dépourvus pendant toute votre existence.

Non, l'idée d'épargne réfère plutôt au labeur sans hâte, mais constant, qui finit par créer un patrimoine. Tout comme à la construction d'une cathédrale, on y consacre le travail d'une vie.

Mais les plus à plaindre sont encore ceux qui ne veulent pas épargner, malgré toutes les remontrances qu'on leur fait et malgré tous les avertissements qui leur sont donnés.

En vérité, leur attitude fait penser à celle du sauvage, et leur conduite à quelque chose de tragique. Tout comme l'homme primitif, en effet, le travailleur qui s'entête à ne pas épargner, ou qui ne se soucie pas de le faire, voit son existence emmurée dans une activité qui mène à zéro. Replié sur lui-même, il est un être dont le développement est achevé et il s'interdit à jamais la possession des richesses qui sont d'un autre prix que les biens de consommation. Il ne vit que pour manger sans même avoir l'idée d'améliorer sa nourriture.

L'épargne est à la base de tout progrès social; il est donc inutile de crier à l'amélioration des conditions existantes si on en tarie la source même.

Par ailleurs la conduite de celui qui ne veut pas épargner touche au tragique car non seulement il profite des facilités que lui fournit la société, mais encore il appauvrit toute la communauté de l'apport qu'il devrait fournir. C'est un parasite chargé d'un péché d'omission.

* * *

On parle avec gloire des progrès inouis de notre vingtième siècle. Mais à qui et à quoi les doit-on? Les hommes d'aujourd'hui en ont quelque mérite, sans doute, mais il faut admettre qu'ils ne sont pas partis du néant. Ils ont porté plus loin la tâche, que leurs prédécesseurs avaient eux-mêmes continuée en s'appuyant sur le pilier solide d'une tradition bâtie par un travail intelligent et par l'épargne des générations passées.

À notre tour, nous devront rendre à ceux qui viendront des moyens encore meilleurs que furent les nôtres et des possibilités de développement accrues.

Or, puisque, pour en arriver là, l'épargne est indispensable, il ne faut pas se lasser de la prêcher à temps et à contre-temps.

En, pensant au domaine qui nous est particulier, qui peut prévoir tous les bienfaits qu'apportera à notre société, l'épargne organisée selon la formule coopérative.

René CROTEAU

Le crédit

La Caisse populaire Desjardins est une société coopérative d'épargne et de crédit. C'est dire que, dans l'intention de son fondateur, elle vise non seulement à organiser l'enseignement et la pratique constante de la petite épargne chez le peuple, mais aussi l'utilisation saine et efficace de cette épargne patiemment accumulée par et au bénéfice des sociétaires. Elle veut assurer l'organisation et l'utilisation rationnelles d'un crédit populaire sain, discipliné, suffisant, efficace.

Avant d'aller plus loin, il est utile d'avoir une idée aussi nette que possible de la notion du crédit, si l'on veut bien comprendre ce que doit être le prêt dans la Caisse populaire et les qualités des emprunteurs.

Sa nature:

Les économistes ont multiplié les définitions du crédit. Leur analyse nous révèle que le crédit comporte quatre éléments essentiels: la confiance, le temps, la garantie, le risque.

Quand je fais crédit à quelqu'un, je lui fais confiance. Je prête \$100 à mon voisin. Si je lui consens un tel prêt, c'est que j'ai confiance qu'il aura l'honnêteté de me le remettre. J'escompte qu'un jour je serai remboursé de la somme d'argent que je lui ai prêtée.

Vous avez là trois éléments du crédit: ma confiance dans la garantie que m'assure l'emprunteur de me rembourser un jour. Je prête \$100, j'anticipe sa remise. Le crédit, c'est donc la cession d'une chose présente contre la promesse d'une cession future d'une chose ou d'un service.

J'ai fait cession de \$100 aujourd'hui contre la promesse de la part de mon voisin de me remettre \$100 dans x mois. D'où l'on voit que, contrairement à l'échange en nature (troc) ou par l'intermédiaire de la monnaie, le crédit est une anticipation d'un bien futur et incertain; il implique que l'une des prestations est exécutée postérieurement à l'autre; la remise du prêt qui doit se faire dans "x" mois est incertaine. C'est l'élément risque du crédit. Le prêteur a foi au remboursement intégral du prêt dans un certain délai. Cette foi repose sur la moralité et les qualités de l'emprunteur telles: l'esprit de travail, d'économie, d'épargne, etc. et sur les biens qu'il possède.

En effet, les biens que détient l'emprunteur témoignent de ses qualités; le prêteur en infère que celui qui a des biens a su les conserver, les bien administrer, a épargné, a fait fructifier ce qu'il avait, et qu'il saura faire de même à l'avenir, qu'il pourra, selon toute probabilité, faire fructifier l'argent emprunté et réaliser le remboursement. L'honnêteté, la moralité, les qualités professionnelles et les biens de l'em-

prunteur, telle est la garantie qui rassure le prêteur contre l'élément risque.

Crédit personnel et crédit réel:

Le crédit est affaire de confiance. Il repose sur la valeur morale, sur les qualités professionnelles, la solvabilité de l'emprunteur. Le crédit est réel s'il est garanti par une valeur matérielle. Tel est le prêt sur gage, sur nantissement de valeurs mobilières, sur hypothèque. Le crédit est personnel, s'il repose sur la solvabilité, les qualités morales et professionnelles de l'emprunteur.

Les Caisses populaires Desjardins font du crédit personnel pour plusieurs millions chaque année.

Elles font aussi le crédit sur gage de valeurs mobilières et immobilières, sur nantissement agricole, etc. Les prêts sur valeurs mobilières sont dans nos Caisses les prêts sur la garantie des parts sociales ou de l'épargne, des obligations ou certaines valeurs mobilières détenues et offertes par l'emprunteur.

Qualités de l'emprunteur:

Les commissaires de crédit qui consentent les prêts aux sociétaires doivent tout d'abord, avant tout, considérer les qualités morales de l'emprunteur. L'article 6 des Statuts de la Caisse populaire traite des principes qui régissent les prêts. Il demande que la Commission de crédit "examine avec le plus grand soin la valeur morale. . . . C'est l'honneur, l'esprit d'ordre, l'activité, l'honnêteté et l'habileté de l'emprunteur que la commission de crédit doit considérer avant tout."

Les garanties morales sont examinées d'abord, les garanties matérielles le sont ensuite. Les Caisses populaires ne sont pas des Sociétés de St-Vincent de Paul, c'est entendu. Mais elles aident tous ceux qui offrent de bonnes garanties morales et qui, par leur esprit de travail et leur économie, permettent à la Caisse d'escompter raisonnablement qu'ils effectueront le remboursement de leur emprunt.

Nature des prêts:

Les Caisses populaires, qui sont des institutions vouées aux intérêts du peuple, ne doivent consentir que des prêts avantageux. Elles ont été créées pour aider les classes laborieuses laissées à elles-mêmes. Elles doivent "féconder l'esprit d'initiative et le travail local, agricole ou industriel, par l'emploi prudent de l'épargne produite dans la circonscription sociale de la société" tel qu'exprimé dans les règlements.

Les deux services financiers: service d'épargne et service de crédit de la caisse, ont un même but: améliorer les conditions de vie des sociétaires. L'emprunteur, tout comme le socié-

taire déposant, est incité à pratiquer l'économie et l'épargne, à faire des efforts constants pour améliorer son sort. C'est là la raison pour laquelle la Caisse exige que l'emprunteur déclare l'usage qu'il entend faire de son emprunt et qu'il s'engage à des versements partiels réguliers qui l'enjoindront à se montrer prévoyant, à bien organiser ses affaires, à prendre ses responsabilités, à améliorer peu à peu ses conditions de vie.

Formes de prêts:

Nos Caisses populaires consentent des prêts soit aux individus, soit aux institutions sous diverses formes, dont voici les principales:

- a) Prêts sur reconnaissance de dette
- b) Prêts sur hypothèque
- c) Prêts sur nantissement agricole
- d) Prêts sur nantissement de valeurs mobilières.

Paul Emile CHARRON

En vitesse disons que:

Il arrive parfois que La Fédération, l'Union régionale, ou des inspecteurs fassent

des remarques sensées, exigent des réformes nécessaires de l'une ou l'autre de nos Caisses locales.

Il arrive parfois aussi qu'on envoie... au diable, Fédération, Union et inspecteurs.

Les jours, les années passent, et, ce ne sont pas ceux que l'on pense qui s'en vont... chez le diable.

Il y a quelque vingt ans, un président et un gérant de Caisse nous tinrent ce langage.

Deux ans après, leur Caisse fut liquidée avec les débentures qui valaient zéro — et... eux aussi.

Ils l'avaient bien mérité.

Allons: raisonnons un peu et bien: y a-t-il un officier supérieur de Caisse Desjardins qui a un intérêt personnel à faire des remarques à une Caisse locale?

Non.

Y a-t-il des sociétaires, ou d'autres, qui ont intérêt à les envoyer... au diable.

Soyons franc: parfois, oui!

A. L.

Voleur . . . honnête

II

Quant à avoir commencé à voler... honnêtement un autre, peut-être décédé aujourd'hui, puisque mes chiffons de journal sont jaunis — continuons sans remords... L'auteur ne nous en voudra pas, surtout, s'il est trépassé.

"De tout l'argent déposé dans nos banques, écrivait-il, par la population rurale, quelle proportion retourne en placement dans l'agriculture? Une proportion dérisoire. De tout l'argent porté aux banques, compagnies d'assurances, fiducies, sociétés de toutes sortes, quelle part gigantesque prend le chemin de provinces ou de pays étrangers, sous prétexte de "placements plus sûrs", de profits plus considérables? On ne le sait que trop.

"Une espèce de "folie industrielle et commerciale" a frappé le monde moderne, au point que les industries accessoires ont pris l'ascendant sur les industries primaires et que, dans la répartition du capital, un poids plus lourd a été confié au toit qu'à la base même de l'édifice.

Est-il étonnant qu'on ait eu, depuis cinquante ans, de si nombreux et si désastreux effondrements dans l'édifice économique? Et si les millions perdus dans le krach de l'immeuble, dans le krach des papeteries, dans le grand krach de la Bourse, avaient été placés dans l'agriculture, notre base fondamentale, ne croit-on pas que le pays s'en trouverait mieux et que notre race en serait plus forte, compterait moins de chômeurs et de déprimés? Nos risques de fortune rapide auraient été moins

grands aussi, les désemparements auraient été moins fréquents, nous souffririons d'un moins grand déséquilibre économique et social, et notre vie nationale serait plus robuste et plus saine.

"Les grands heurts et les grands chocs, les ascensions vertigineuses suivies de profonds désespoirs et de ces secousses qui ont fini par presque émietter la société, sont attribuables à l'esprit d'un monde "trop pressé" parce que l'égoïsme aigu répandu par le matérialisme a rendu les gens "trop pressés d'arriver".

"Il est évident que, si l'on veut revenir aux valeurs saines, à la vie nationale saine, au progrès sain, libre des champignonages ultrarapides mais éphémères, il faut que s'opère dans l'esprit public une révolution véritable, une révolution avant tout spirituelle capable de changer la mentalité.

"Il faut que, du tourbillon formidable des intérêts et des appétits du monde moderne, surgisse à tout prix la loi du bien commun, qui devra remplacer celle de l'intérêt personnel égoïste; la loi de la solidarité sociale qui fera consentir à des sacrifices personnels pour l'avancement de la masse totale. S'il n'en est pas ainsi, ce sera l'inévitable recommencement des déboires et des misères, qui ne feront qu'empirer.

"Les Caisses populaires forment une excellente école pour l'éducation générale au bien commun. Ce ne sont pas des banques, mais des coopératives financières capables, lors-

qu'elles seront plus développées, de soutenir les coopératives immobilières, industrielles et commerciales qui surgiront du même milieu que surgissent leurs fonds. C'est une école de solidarité du capital local avec les entreprises locales. Dans les régions rurales plus qu'ailleurs, il faut répandre ces Caisses, car elles donneront aux cultivateurs ce dont ils ont trop longtemps manqué: l'aide du capital rural."

A titre de voleur honnête, et en guise de restitution, disons à cet ami des Caisses, inconnu de nous, que son vœux formulé à la fin de son article, est, en grande partie, exaucé. Il ne reste à nos travailleurs, qu'à devenir de vrais coopérateurs.

Ce travail de formation est annoncé.
Il réussira.

Paul BREVAL

La coopérative est une oeuvre de paix

En juin dernier, avait lieu la bénédiction solennelle de quelque 40 maisons construites par la Coopérative d'habitation de Ste-Victoire à Victoriaville.

Avant la cérémonie, M. le curé O. Grenier a expliqué le sens de ce geste qui "apporte toujours les bénédictions du ciel, santé et succès".

Le directeur en charge du Comité des finances de cette coopérative, M. Gérard Dallaire, après avoir présenté des réalisations accomplies, s'est plu à démontrer l'économie considérable du coopérateur dans la construction d'une maison. Il a suggéré une étroite collaboration des gouvernements fédéraux et provinciaux dans l'aide qu'ils peuvent apporter aux coopératives.

L'abbé Irénée Gauthier, aumônier des Syndicats catholiques et de la coopérative a parlé des effets sociaux de la coopération:

"La coopération, dit-il, est une oeuvre de paix et rend le monde meilleur. La paix a pour fruit la charité et la justice sociale, qui donnent la prospérité temporelle et la paix dans l'âme. La coopération rend un monde meilleur par une saine économie, et l'économie est la base de tout. Ce n'est pas l'argent gagné qui a de la valeur, dit-il, mais l'argent économisé. Etant propriétaires vous serez des citoyens complets."

(Le Front Ouvrier 25-6-49)

Ceux qui consacrent leur activité à une coopérative, doivent comprendre, avant tout, qu'ils ne sont pas de simples acheteurs ou vendeurs, mais qu'ils représentent des organes actifs et conscients d'une Institution, qui tend uniquement au perfectionnement social et au bien-être collectif.

R. M. Radaelli

En vitesse, disons que

Nous sommes cent pour cent pour la coopération, sous toutes ses formes. A une condition pourtant: c'est qu'il y ait des coopérateurs pour la faire marcher. Y en a-t-il partout?

Le jour où tous les sociétaires des Caisses comprendront qu'une Caisse Desjardins n'est pas une St-Vincent de Paul, ce jour-là, la survie de nos Caisses sera assurée.

Curieux tout de même, de constater que, des hommes intelligents, cultivés, très brillants ne puissent arriver à comprendre qu'une Caisse n'a pas le droit de risquer de prêter les argents qui lui sont confiés, à n'importe qui et à n'importe quelles conditions.

Ne serait-ce pas, par hasard, parce que ces hommes ne connaissent pas assez les principes coopératifs?

Bien de nos intellectuels gagneraient beaucoup à les étudier. Ça les exempterait de dire des âneries et de pousser les Caisses à consentir des prêts risqués, voire carrément mauvais et à faire des cadeaux. . . aux dépens des autres.

L'observance des statuts et des principes de nos Caisses Desjardins: tous nos gérants, tous nos officiers, tous nos inspecteurs devraient s'y livrer, à la vie, à la mort.

Les Caisses qui se sont moquées de leurs statuts s'en sont mordu les pouces. D'autres se les mordront probablement. Ce sera leur faute.

Cueilli au hasard d'une visite à une Caisse, dans une paroisse de colonisation.

Prêté à M. X... \$40.00. Quatre remboursements; durée du prêt — 4 mois; intérêt payé: 50 sous.

Prêté à M. Y... \$100.00: durée du prêt: 9 mois; nombre de remises sur emprunt: 6. Intérêt payé \$2.94.

Prêté à M. Z... \$100.00. Durée du prêt: 11 mois. Remboursé en 10 versements. Intérêt payé \$2.75.

Prêté à M. H... \$125.00. Durée du prêt: 12 mois. Remboursé en 16 versements. Intérêt payé \$3.75.

Et des cas semblables, nous aurions pu en relever des douzaines.

Inutile de dire que le gérant de cette petite Caisse n'est pas étouffé par le salaire qu'il en reçoit, d'ajouter qu'il ne peut tenir bureau ouvert, à des heures fixes; que tout ne peut y être à l'ordre comme dans les Caisses millionnaires; que donc M. le gérant-cultivateur-colon mérite haute considération, et parfois indulgence. . . intelligente.

Maximes coopératives

Dans tous les domaines de la coopération se confirme la règle selon laquelle les unions n'additionnent pas, mais multiplient les forces des entreprises qui y adhèrent.

G. Mazzini

De tous les facteurs qui élèvent les travailleurs au point de vue matériel, moral et, en général, spirituel, aucun ne promet autant que le mouvement coopératif.

John Stuart Mill

La coopération ne peut se développer que proportionnellement aux qualités intellectuelles et morales de ceux qui la pratiquent.

Harbert Spencer

La coopération est un nouveau moyen de réaliser le commandement divin: "Aime ton prochain comme toi-même".

I. Pitman

Seules peuvent être fortes les institutions où l'idée prime les chiffres.

L. Luzzatti

L'avenir est plein de promesses! Dans toutes les classes, des personnes intelligentes désirent ardemment l'avènement d'un régime social meilleur où, grâce à la coopération, le capital et le travail produiront à l'unisson.

W. Maxwell

La coopération, dans son acception à la fois la plus étendue et la plus profonde, est une croyance, savoir la croyance que la vie, dans toutes ses manifestations, est mieux organisée lorsqu'elle ne dégénère pas en une lutte des intérêts de chacun contre tous, mais lorsqu'elle consiste dans la collaboration librement consentie dans des conditions volontairement acceptées, dans la distribution des richesses entre tous les participants et dans la conciliation de tous les intérêts opposés selon les principes de la raison, de l'égalité et de l'entente préalable.

A. William